

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, place des tilleuls, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, COTHEREAU Claude, VOLATIER Valérie, SCHMID Cédric, GALEA Yves, NASSOY Jocelyne, OVAERE Robert, VIDAL Pierre-Jean .

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER

Était excusé : LACOT Olivier (pouvoir à Valérie VOLATIER),

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 25/01/2024

Membres qui ont pris part à la délibération : 8

Date d'affichage : 06/02/2024

Ordre du jour

- Formation utilisation plate-forme INTERSTIS du Grand Chalon
 - Règlement intérieur du camping municipal
 - Exploitation 2024 guinguette camping municipal
 - Renouvellement contrat Antoine VAILLANT - agent technique
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales.
 - Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024 ne peut pas être approuvé ni signé car il n'a pas été imprimé.

1^{ère} délibération - n°3/2024

OBJET : APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission « camping » s'est réunie à plusieurs reprises en vue de rédiger un nouveau règlement intérieur du camping municipal, l'ancien datant de plus de 20 ans et rien n'était mentionné concernant les vendangeurs.

Le projet de nouveau règlement intérieur a été transmis à tous les conseillers municipaux par mail le 26 janvier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le règlement intérieur du camping municipal de Saint-Jean-de-Vaux joint en annexe.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 06/02/2024

Et publication le 06/02/2024 - ID 071-217104306-20240201-D3_24-DE

2^e délibération - n°4/2024

OBJET : CONVENTION EXPLOITATION 2024 GUINGUETTE CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait décidé de retenir la candidature de M et Mme HUGUET, domiciliés à Chatenoy-en-Bresse, lors de la séance du 11 janvier dernier. La convention d'exploitation leur a été adressée par mail, et, malheureusement, ils ont informé la mairie qu'ils ne pourraient finalement pas exploiter la guinguette cette saison.

Monsieur le maire a donc repris contact avec d'autres candidats rencontrés en décembre.

Sébastien GRZEGOREK et Didier THIBERT se disent toujours intéressés.

Le Maire propose que la convention d'exploitation de la guinguette pour la saison 2024 soit signée avec eux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DÉCIDE :

- d'annuler la délibération n°1/2024 en date du 11 janvier 2024 concernant l'exploitation de la guinguette du camping municipal.
- d'autoriser monsieur le Maire à viser la convention d'exploitation de la guinguette du camping municipal ci-annexée, avec M Sébastien GRZEGOREK et Didier THIBERT ;

- M Sébastien GRZEGOREK et Didier THIBERT feront leurs des obligations administratives de cette exploitation et seront tenus de contracter une assurance suffisante afin d'être couvert pour tout accident pouvant survenir.
- Le bail est consenti et accepté pour une période annuelle courant du 1^{er} mai au 30 septembre 2024.

La convention sera signée par M Sébastien GRZEGOREK domiciliés à Beaune et Didier THIBERT, domiciliés à Rully.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 06/02/2024

Et publication le 06/02/2024 - ID 071-217104306-20240201-D4_24-DE

3^e délibération - n°5/2024

OBJET : RENOUELEMENT CONTRAT VAILLANT ANTOINE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le contrat de Monsieur VAILLANT, agent technique polyvalent, arrive à échéance le 29 février prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de M Antoine VAILLANT, du 1^{er} mars au 31 mai 2024, à temps plein, toujours par l'intermédiaire du centre de gestion de Saône-et-Loire, aux mêmes conditions que le contrat précédent.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 06/02/2024

Et publication le 06/02/2024 - ID 071-217104306-20240201-D5_24-DE

FORMATION UTILISATION PLATE-FORME INTERSTIS DU GRAND CHALON.

Mme Lydie GONCALVES-NICOLAÏ, chargée de mission gouvernance, fait une rapide présentation et formation aux élus, d'une durée de 40 min environ.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Néant.

QUESTIONS DIVERSES

- Un négociateur télécom de SFR avait pris contact en 2020 avec la commune concernant l'implantation d'une antenne relais de téléphonie sur le territoire de la commune. Des habitants se plaignent très régulièrement d'une mauvaise réception de la téléphonie mobile sur la commune.

Ce même négociateur avait rencontré au printemps 2023 les élus de la commune et M BRENOT, responsable du numérique au sein du Grand Chalons. Un terrain avait été repéré pour l'implantation de l'antenne, à la frontière avec St Mard de Vaux.

Le 25 janvier, par mail, un projet de convention et ses annexes nous a été transmis en vue d'être soumis à l'avis du conseil municipal. Tous ces éléments ont également été transmis au Grand Chalons.

Malheureusement, informé oralement de ce projet, le Maire de St Mard de Vaux a fait savoir qu'il y était farouchement opposé. M BRENOT a indiqué qu'il tenterait une médiation.

- Balisage station trail en Côte chalonnaise

La mairie a reçu un courrier en date du 12 janvier dernier de l'Entente Chalonnaise d'Athlétisme, concernant la réalisation d'un marquage et de panneaux d'information en vue de créer des parcours balisés pour les coureurs. Cela vient d'être réalisé avec les communes de St Désert, Jambles, Givry, Rosey, Bissey-sous-Cruchaud et Moroges. Tracés sur des voies exclusivement publiques, ces parcours seront prochainement intégrés dans un portail d'accès Web. L'idée est de créer une grande boucle de Bissey à Bouzeron. Le maire a rencontré les représentants de ce projet en mairie le mardi 30 janvier 2024, la commune donne son accord pour la réalisation de ce balisage.

- La prochaine séance de conseil municipal est prévue le jeudi 7 mars 2024 à 20 h, la séance du vote du budget primitif sera prévue le jeudi 4 avril à 19 h.

- Un rendez-vous devra être fixé avec le boulanger afin d'évoquer le renouvellement de son bail de location (pour rappel, un bail de location précaire avait été signé, ainsi qu'une promesse d'achat du matériel).

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 h 00.